

CONSEIL MUNICIPAL DE DANJOUTIN

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LE MARDI 11 MARS 2025 A 18 H 30

Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2024

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 16 décembre 2024 présenté en annexe.

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 19 février 2024, en application des articles L. 2122-22 et L. 21122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 19 février 2024.

Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Le Conseil Municipal DECIDE :

de prendre acte par un vote de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2025.

POUR	19	<i>Dont Vote par procuration : ALKAN Ayse, CARLIN Fabian, GENTUSA Olivier, VERNEREY Inès</i>
CONTRE	0	
Suffrages exprimés	19	
ABSTENTIONS	8	<i>Présents : BRAND Christine, CHAFFAUT Gilles, SAUGIER Elisabeth, VAUDOUX Céline, CROS Michel, OUCHELLI Karim Vote par procuration : HOWALD Florent, RIVIER Janique</i>
Ne prend pas part au vote	0	

Motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'Etat susceptibles d'affecter les finances locales à l'initiative de l'Association des petites villes de France

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte la motion présentée.

Solidarité avec la population de Mayotte

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve ce soutien à la population de Mayotte et habilite Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Mise à jour du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la modification du tableau des effectifs joint au présent rapport.

Modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de Danjoutin

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, au vu du dossier de modification simplifiée ainsi exposé, valide les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU au public.

Renouvellement de la convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale pour la réalisation des équipements sportifs et de loisirs – Autorisation de signer

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise M. le maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la réalisation :
 - o des contrôles d'agrès (en extérieur ou en intérieur) de football, handball, basketball et hockey sur gazon ou en salle
 - o des aires de jeux collectives
 - o des aires de fitness
 - o des terrains de tennis et de volley
 - o des parcours Vita
 - o des skate-park
- décide de prévoir les crédits aux budgets annuels selon les tarifs prévus par la convention.

Zones d'accélération des énergies renouvelables - Avis conforme sur la cartographie du Référent Préfectoral Unique sur la commune de Danjoutin

Le Conseil Municipal DECIDE :

- de VALIDER la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune, pour arrêter la cartographie, telle qu'exposée dans la présente délibération,
- de VALIDER la transmission de la cartographie de ces zones à M. le sous-préfet, référent préfectoral unique à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département du Territoire de Belfort en vue de son arrêté définitif.
- de VALIDER l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.

POUR	26	<i>Dont Vote par procuration : ALKAN Ayse, CARLIN Fabian, GENTUSA Olivier, HOWALD Florent, RIVIER Janique, VERNEREY Inès</i>
CONTRE	0	
Suffrages exprimés	26	
ABSTENTIONS	1	<i>SAUGIER Elisabeth</i>
Ne prend pas part au vote	0	

Mise en œuvre du Projet ÉDucatif Territorial (PEDT) – Autorisation de signer

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du nouveau PEDT et notamment la convention à intervenir avec la Caisse d'Allocation Familiale et le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) sous l'égide de la Directrice Académique des services de l'Education Nationale.